

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE829

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 14

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« prévu par »

les mots :

« prévu à l'article 2 de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel